

# BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS COMMUNALES



# Le St Laurentais

N°26  
JAN / FEV / MAR  
2014

## MAIRIE HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h00 le matin

au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: [st.laurent.de.la.pree@mairie17.com](mailto:st.laurent.de.la.pree@mairie17.com)

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Les vœux connaissent des formes très diverses, depuis les vœux officiels du Président de la République à l'ensemble de nos concitoyens à la télévision sur fond de drapeau tricolore et d'hymne national aux vœux amicaux échangés en famille ou entre amis.

Pour nous à Saint Laurent de la Prée il s'agit, d'un mélange des deux, mais beaucoup plus proche dans mon esprit des vœux familiaux ou amicaux !

Je souhaite à chacun que les choses se passent, pendant les 365 jours qui vont suivre, de la façon la plus proche possible de vos souhaits et de vos attentes.

J'ai une pensée particulière pour toutes les personnes qui souffrent depuis de longs mois, et que j'espère voir revenir bientôt parmi nous.

Depuis plusieurs années, l'état n'a de cesse de vouloir placer les communes sous sa dépendance en leur transférant de nouvelles charges sans les ressources correspondantes.

Certains proposent d'aggraver encore plus ce processus, en diminuant les communes de leurs dotations et en affaiblissant le sénat qui représente pourtant les collectivités territoriales.

Le rôle de la collectivité ne peut plus se résumer à apporter des solutions formatées et sectorielles à des attentes individuelles. Elle doit donc orienter ses actions vers la logique du développement local et social en s'appuyant sur la base fondamentale de la démocratie : transformer la somme des attentes individuelles en un espoir collectif.

L'action municipale peut donc être déterminante, mais à condition que toutes les forces vives du village redécouvrent aussi la modernité du triptyque républicain : Liberté, Egalité, Fraternité.

Confiant en des perspectives fraternelles, je conclus en vous présentant à titre personnel et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, nos vœux les meilleurs pour l'année nouvelle.

Bonne année à chacun, à ceux qui vous sont proches, à ceux qui vous sont chers.

Que 2014 soit pour vous une année de bonheur, de sérénité et de plénitude.

Bien à vous,

Raymond MINIER.

# INFOS SOCIALES

## PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le 3<sup>ème</sup> Lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00 en mairie

Son secrétariat est dans les locaux de la DTPR: 28 rue Chanzy à Rochefort. Tél: 05 46 87 27 57



**Stage de remise à niveau du CODE DE LA ROUTE**  
**DERNIER STAGE le lundi 27 janvier 2014 de 14h00 à 17h00**

à la moyenne salle de Saint Laurent.

Inscription auprès du secrétariat Mairie : 05.46.84.00.35

Venez réviser ou découvrir la nouvelle signalisation !

Tarif 15 € (participation de 7,5 €, plus aide du CCAS de 7,5 €.)



# Saint Laurent De la Prée

## Repas des aînés

*Dimanche 09 Février 2014*



*A partir de 12 heures  
au*

*Domaine du Bois*  
Saint Laurent de la Prée



**INVITATION PAR LA COMMUNE**  
**à toutes les personnes de 65 ans et plus**

**Transport :**

**Les personnes ayant des difficultés pour se déplacer,  
ont la possibilité d'avoir un transport à la demande.**

**Sur Inscriptions à la Mairie**  
**Jusqu'au 25 Janvier 2014**  
**au 05.46.84.00.35**

Je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente année.

Marlène CHASSIN, Adjointe au Maire Chargée des Affaires Sociales



## Informations sur les Elections Municipales 2014 à St Laurent de la Prée : nouveau mode d'emploi

Les 23 et 30 mars 2014,  
les 36 683 communes de France  
éliront pour six ans leurs conseillers municipaux.

# INFOS

### Electeurs

Le scrutin municipal est ouvert à tous les électeurs français ainsi qu'au membres de l'Union Européenne résidant dans la commune de St Laurent de la Prée ou y payant des impôts, c'est-à-dire à toute personne:

- ayant 18 ans révolus, soit au plus tard la veille du scrutin à minuit
- de nationalité française ou citoyenne d'un des pays membres de l'Union européenne
- qui jouit de ses droits civils et politiques
- inscrite sur les listes électorales

Le 1er tour des élections municipales se tiendra le 23 mars, le second, si besoin, est le 30 mars 2014.  
Les 36 683 communes de France éliront pour six ans leurs conseillers municipaux.  
Ces derniers désigneront ensuite les maires.

A St Laurent de la Prée, comme dans toutes les communes de plus de 1000 habitants,

### **ce qui change :**

La loi du 17 mai 2013 impose le scrutin à la proportionnelle, de liste, à deux tours aux villes de plus de 1000 habitants, un seuil qui concernait jusqu'alors celles de 3500 et plus.

Parité oblige, les listes devront être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Autre nouveauté :

les électeurs désigneront en même temps les représentants de St Laurent de la Prée à la communauté d'agglomération Rochefort-Océan (ex- Pays Rochefortais).

Le bulletin de vote comportera deux listes: l'une pour constituer le conseil municipal, l'autre pour représenter la commune de St Laurent de la Prée au sein de la communauté d'agglomération.

### Les listes.

**Il n'est plus accepté, comme par le passé, de modification des bulletins de vote.**

**Le vote se fait désormais sur une liste bloquée:**

**tout ajout, suppression ou inscription le rendra définitivement nul.**

Les listes de candidats doivent être complètes (autant de candidats que de sièges à pourvoir).

Chacune doit respecter la parité hommes-femmes.

### Le vote.

Nul n'est élu au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni cumulativement :

- la majorité absolue des suffrages exprimés
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit.

Conséquence de la réforme : dans les communes, où seules deux listes seront en présence, et si le nombre de suffrages est égal au quart des électeurs inscrits, il n'y aura pas de second tour.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue (50% des voix plus une) reçoit la moitié des sièges à pourvoir.

L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant au moins 5% des voix.

### Un scrutin intercommunal.

Pour la première fois, les représentants des communes au sein des intercommunalités seront élus au suffrage direct par « fléchage ».

En votant pour un candidat aux municipales, l'électeur votera aussi pour la liste intercommunale qu'il propose.

Résultat : les premiers des listes élues aux municipales siègeront au sein de la communauté d'agglomération Rochefort-Océan.

Jacques Poudou

Coordinateur du Conseil des Sages

Présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) par Mr Bruno ESOLI. Il y fait mention du rôle du RAC (Responsable des Actions Communales) et de l'attribution des postes aux élus lors des événements.

Présentation du rapport du conseil des sages sur le partenariat avec la commune de La Bâthie, par Mr Jacques POUDOU.

### **DELIBERATIONS**

#### **1 - ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN**

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux d'ouvrir un dossier sur l'éventuelle acquisition des parcelles: ZB 68 de 6280 m<sup>2</sup>, ZB 44 de 1742 m<sup>2</sup>, ZB 43 de 1698 m<sup>2</sup>, propriétés de la SNCF.

#### **1 – CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA HALLE COUVERTE ET LES SANITAIRES**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite à diverses réunions et études, il est maintenant nécessaire de choisir l'architecte qui va mettre en œuvre le projet de la halle couverte avec sanitaires.

Après délibération, les conseillers municipaux, décident, par dix voix pour et six voix contre (Mmes TRAIN, OLIVIER, BETAUX, Mrs REPAIN, MARCHAND, LOSTETTER) de choisir Monsieur PILLET, architecte à ROCHEFORT et donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

#### **2 – HARMONISATION DES TARIFS D'ADHESION AUX BIBLIOTHEQUES DU PAYS ROCHEFORTAIS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le développement de la lecture publique en pays Rochefortais, adopté en conseil communautaire le 18 avril 2013, définit les orientations politiques en la matière et initie la constitution d'un réseau intercommunal.

Un des objectifs majeurs de ce document est de favoriser un accès équitable à l'ensemble des habitants.

Dans ce cadre, la question de la pertinence de la tarification des services offerts par les bibliothèques et les médiathèques du territoire se pose. En effet, harmoniser les tarifs d'adhésion entre les structures de lecture publique permettrait de mettre le public au cœur de la démarche, de mieux le fidéliser et d'apporter de la cohérence au réseau de bibliothèques.

On constate actuellement une forte disparité dans les tarifs d'adhésion pratiqués.

La présente délibération propose :

**Option 1** : La gratuité des adhésions pour les enfants jusqu'à 18 ans, et un tarif de 4 euros pour les adultes habitant le territoire. Pour les habitants hors du pays Rochefortais qui souhaiteraient s'inscrire dans une bibliothèque ou une médiathèque du territoire, le choix du tarif d'adhésion est laissé à la commune.

**Option 2** : La gratuité des adhésions pour l'ensemble des habitants du pays Rochefortais. Pour les habitants hors du pays Rochefortais le tarif est laissé à l'appréciation de la commune.

La mise en place de l'un ou l'autre des scénarios est programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La communauté d'agglomération interviendra chaque année pour compenser la perte des recettes liées aux adhésions en prenant les montants générés en 2011 comme référence. La participation financière sera versée annuellement à la commune ou à l'association assurant la gestion de la bibliothèque ou de la médiathèque. En contre-partie de cette participation financière, les bibliothèques et les médiathèques s'engagent à accorder une partie de leur temps au bénéfice du collectif de lecture publique.

Une convention sera signée entre le communauté d'agglomération et les gestionnaires des structures, afin de formaliser les engagements de chacune des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de choisir l'option 1.

### **3 – REDEVANCE GRDF**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L2333-84 et L2333-86 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter chaque année, auprès des communes, les redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour l'année 2013, cette redevance s'élève à 806.59 euros..

Après délibération, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité de valider ces éléments et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour en assurer la mise en œuvre.

### **4 – RACHAT DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que certains administrés désirent revendre la concession qu'ils ont acquise dans le cimetière communal.

Afin de pouvoir rétrocéder les dites concessions, seule la commune peut faire cette démarche.

Après débat, Monsieur le Maire propose de racheter les concessions concernées au fur et à mesure de la demande et au prix d'achat initial.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un particulier demande l'achat d'une partie de terrain propriété de la commune.

Association AP'ART « **cirque** » à la salle polyvalente de Saint Laurent

**ateliers « découverte » 4/6 ans** le lundi de 16 h 45 - 17 h 30 et de 17 h 30 – 18 h 00

Tarifs : adhésion à l'association : 19 €, participation au matériel : 15 €

atelier : 81,50 € par an – 28 € par trimestre

Association AP'ART – 18, rue de la République 17300 Rochefort / Tél. : 05 46 87 58 45

apart.rt@wanadoo.fr / site : apartrochefort.free.fr

**VIE ASSOCIATIVE**

A la suite de la rando semi-nocturne du 10 août, la nouvelle saison de **Lau'Rando** a bien débuté. L'assemblée générale de septembre a reconduit la même équipe de responsables. Cette continuité se retrouve dans nos activités régulières : marche de 12 à 14 km le mardi, de 7 à 8 km le jeudi, et des sorties ponctuelles sur des samedi ou dimanche dans le mois. Nos adhérents viennent de St Laurent, mais aussi des communes voisines, et cela nous donne des ouvertures qui nous font rencontrer d'autres clubs : les Mille-Pattes de Saintonge, Sport-Détente de Puilboreau, ou Royan...



Pourquoi marcher ? D'abord pour notre santé : parce que la pratique régulière de la marche réduit les risques cardio vasculaires et d'AVC, fait baisser le taux de cholestérol, améliore la densité osseuse, améliore les conséquences de l'arthrose, soulage le mal de dos, permet le contrôle du poids... Et tout ça n'est pas une mode récente : Hippocrate n'écrivait-il pas, presque 5 siècles avant JC, que « la marche est le meilleur remède pour l'homme » ?

Ensuite, et surtout, on se retrouve en rando pour le plaisir et la convivialité, et toujours pour partager l'effort (un peu), la détente (très souvent), parfois un pique-nique, et toujours les beaux paysages !

Alors venez nous retrouver, d'abord sur notre site : [www.laurando.fr](http://www.laurando.fr)  
par téléphone : 06 30 60 03 61  
et à bientôt, sur nos chemins !

**FF Randonnée**  
Association affiliée

# AGENDA

## JANVIER

**Vendredi 10 Galette des rois et tombola à 18h00:** organisées par l'association des Parents d'élèves.

Achat des tickets auprès des élèves.

**Vendredi 31 à 21 h00 Soirée théâtre** organisée par la municipalité: « **Ma sœur est un chic type** »

BILLETTERIE : à la mairie et le soir du spectacle à la salle polyvalente à partir de 20H30.

Renseignements: 05 46 84 00 35

## FEVRIER

**Dimanche 09 à partir de 12 h00 au Domaine du Bois: Repas des aînés**

**Samedi 15 Repas dansant de la St Valentin:** inscriptions par mail ([festenherbe@hotmail.fr](mailto:festenherbe@hotmail.fr))

ou par téléphone (06.61.96.04.37)

## MARS

**Dimanche 16 : à 14h00 Course du « Cycle des Marais »** organisée par L'Entente cycliste Fouras / St Laurent, ouvert a tous les licenciés UFOLEP avec une licence en cours de validité.

Distances de 60 à 90 kms sur 4 courses différentes. Départ rue des Coudrées.

L'association recherche des commissaires qui seraient disponibles à cette date.

Renseignements: Jérôme André 06 61 13 17 25 ou adresse Mail : [dedemorpheus@hotmail.fr](mailto:dedemorpheus@hotmail.fr)

**Dimanche 23 : 1er tour des élections municipales**

**Dimanche 30 : 2ème tour des élections municipales**

## AVRIL

**Dimanche 13: INTER-CLUB du club du Bon Accueil**



### **Le traditionnel repas de la St Valentin organisé par Fest'En Herbe !**

Venez fêter la St Valentin entre amoureux, amis ou en famille  
**samedi 15 février 2014** à la salle polyvalente de St Laurent de la Prée :

- Un zeste de sourire,
- Une poignée d'amitié,
- Une noisette de tendresse et
- Un sceau d'amour.

Voici d'ores et déjà un menu réussi pour une bonne soirée avec son ou sa Valentin(e) !

En attendant, les cuisinières émérites de l'association sont en train de peaufiner le repas que la brigade de serveurs vous servira dans vos assiettes. Mais rassurez-vous, la soirée sera à la hauteur de l'occasion comme d'habitude !

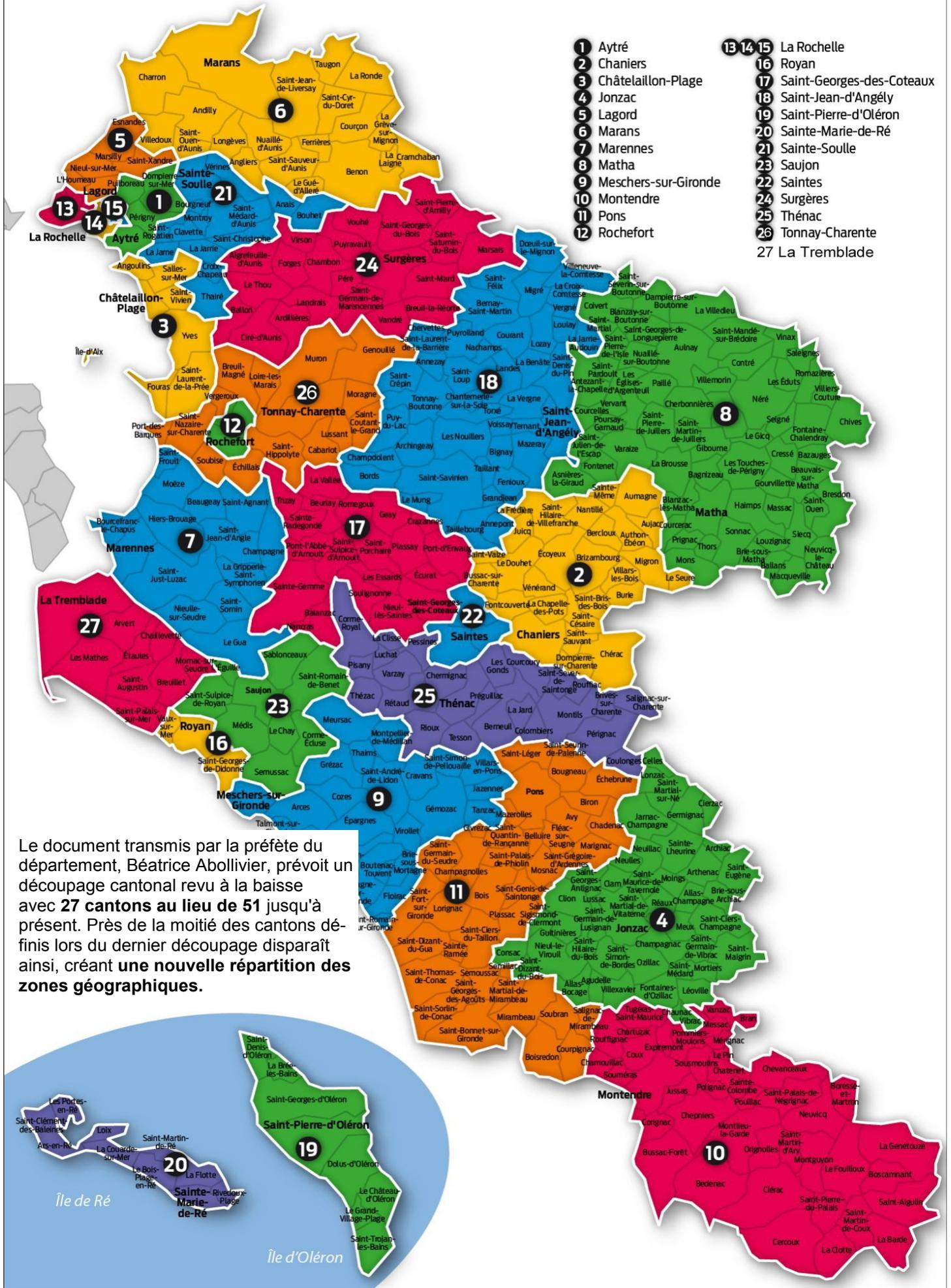
Notre crooner et animateur Laurent Ceny sera présent pour vous faire la danser jusqu'au bout de la nuit.

Le prix n'est pas encore déterminé mais il sera sensiblement le même que les autres années.

**Les inscriptions sont déjà ouvertes par mail ([festenherbe@hotmail.fr](mailto:festenherbe@hotmail.fr)) ou par téléphone (06.61.96.04.37)  
les places sont limitées (et très demandées) !**

N'hésitez pas à visiter notre site internet : [www.festenherbe.net](http://www.festenherbe.net) ou notre page facebook !

# La carte des nouveaux cantons



Le document transmis par la préfète du département, Béatrice Abollivier, prévoit un découpage cantonal revu à la baisse avec **27 cantons au lieu de 51** jusqu'à présent. Près de la moitié des cantons définis lors du dernier découpage disparaît ainsi, créant **une nouvelle répartition des zones géographiques**.

ART & ZOOM PRODUCTION  
présentent

# MA SOEUR EST UN CHIC TYPE

Une comédie de  
**Pierre PALMADE**

Avec **Hervé LACROIX** et **Yann MAUREL**



**FX PRODUCTION – ART ET ZOOM** présentent à la  
**SALLE DES FÊTES de SAINT LAURENT DE LA PREE**

**Vendredi 31 janvier 2014 à 21H00**

« **MA SŒUR EST UN CHIC TYPE** »

L'énorme succès écrit par Pierre **PALMADE**

Claude Charmières, parisien, sommelier dans un cabaret de travestis, mène à Paris une existence paisible et sans histoire. Mais un beau matin, il voit débarquer chez lui, son jeune frère qu'il n'a pas revu depuis 20 ans.

Surpris au saut du lit en tenue très...féminine, par ce jeune frère, ce dernier le prend pour la petite amie de son frère, un soit disant ex légionnaire, qu'il est venu retrouver.

Mis à la porte, par cette belle sœur, qui est en fait son frère, il n'a d'autre subterfuge que d'inventer une histoire d'héritage, pour s'incruster dans l'appartement de ce grand frère inconnu.

Quiproquos, incompréhensions et règlement de compte commencent alors à s'accumuler...

Renseignements **MAIRIE 05 46 84 00 35**

**PRIX UNIQUE : 10 € / Gratuit - de 12 ans**

**BILLETTERIE** : réservation en **MAIRIE** et le soir du spectacle à la salle des fêtes à partir de 20H30



## Azur 'Energie

Plomberie - Chauffage -  
Énergie Renouvelable

**Installation neuve, rénovation, dépannage**

- \* Sanitaire
- \* Ventilation
- \* Aérothermie
- \* Solaire thermique
- \* Installation électrique
- \* Chauffage bois, gaz, fioul

Pierre-Philippe Giraud: 06 15 15 00 94  
Courriel: [azurenergie@free.fr](mailto:azurenergie@free.fr)  
Saint Laurent de la Prée

**ELECTRICITE ST LAURENTAISE**  
EGRETAUD Jean-François  
[elec.stlaurent@gmail.com](mailto:elec.stlaurent@gmail.com)

Electricité générale  
Automatisme-Domotique

447 grande rue  
17450 ST LAURENT DE LA PREE  
06 72 69 71 60




**DF multi-service bâtiment**

maçonnerie  
nettoyage façade et toiture  
pose de clôture  
entretiens divers

**DERUSSEAU FREDERIC**

93 rue de touchelonge 17450 st laurent de la pree  
tel:05 46 84 30 11  
port:07 87 26 97 29

Le Conseil Municipal vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.  
Que 2014 réalise vos souhaits et vous garde en bonne santé.